

UNE PROTECTION SANTÉ MODULABLE ET INNOVANTE QUI S'ADAPTE À VOTRE SITUATION!

日学区与公司

UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SUR MESURE...

Parce qu'en tant que professionnel de santé vos attentes et vos besoins sont bien spécifiques, Groupe Pasteur Mutualité vous propose de construire votre complémentaire santé avec votre conseiller mutualiste.



NOUVEAU: «100% SANTÉ»

Avec Groupe Pasteur Mutualité vous pouvez bénéficier des avantages du « 100% santé » :

Possibilité d'une prise en charge intégrale en :

-) optique
-) audioprothèses
-) prothèses dentaires.

Quel que soit le niveau de votre garantie, vous n'aurez aucun reste à charge.

... QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION

Jeune, célibataire, en couple avec ou sans enfants, sénior...

Pour choisir la bonne complémentaire santé, posez-vous quelques questions simples :

- Est-ce que je souhaite limiter la prise en charge aux dépenses les plus lourdes ou bénéficier d'une couverture large y compris pour les frais non remboursés par la sécurité sociale ?
- Est-ce que je consulte des spécialistes ? A quelle fréquence ? Quel est le tarif moyen de leur consultation ?
-) Ai-je besoin de lunettes ou de lentilles ? D'un appareil auditif ?
- Ai-je des soins dentaires avec des dépenses importantes en perspectives ? Mes enfants vontils porter un appareil dentaire (orthodontie) ?

Avec Groupe Pasteur Mutualité, vous allez « construire » la réponse qui répond à vos attentes.

A chaque étape de votre vie, votre complémentaire santé s'adaptera à votre situation (âge, profession, fiscalité applicable...) et à vos nouveaux besoins (enfants, conjoint, retraite, ...).

Ce sont là les missions de votre conseiller mutualiste.

DES PRESTATIONS PERSONNALISEES ET INNOVANTES

GPM GPM GPM QUELQUES EXEMPLES RÉFÉRENCE VARIANCE 4 VARIANCE DE PRISE EN CHARGE Confort Des garanties tout Maitrise et souplesse «confort» et souplesse (tableau complet des prestations sur demande) du budget des renforts. des renforts Auprès d'omnipraticiens ayant adhéré aux dispositifs 200% BRSS 100% BRSS 150% BRSS Consultations de pratique tarifaire maîtrisée / visites Auprès d'omnipraticiens n'ayant pas adhéré aux 150% BRSS 125% BRSS 100% BRSS dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée Hospitalisation 100% BRSS 150% BRSS 200% BRSS Soins 100% BRSS 110€ 200 € Equipement verres simples + montures 350 € Equipement verres complexes + montures 100% BRSS 210 € **Optique** Lentilles de correction (par an/par assuré) 50 € 100 € Chirurgie réfractive (par œil/par an/par assuré) 300 € Équipement optique - Classe A - 100% santé * 100% des frais réels dans la limite des prix Prothèses dentaires / Inlay et onlay 150% BRSS 200% BRSS 100% BRSS acceptées par la Sécurité Sociale **Dentaire** Orthodontie acceptées par la Sécurité Sociale dans la limite de 6 semestres par assuré pour l'ensemble 100% BRSS 200% BRSS 300% BRSS des traitements Couronnes et bridges prévus par la convention 100 % des frais réels dans la limite des honoraires dentaire en vigueur 100% BRSS Pharmacie remboursée **Pharmacie** 100% BRSS 100% BRSS sur les médicaments par la Sécurité Sociale remboursés à 65% par la SS Allocation Maternité (par naissance ou adoption) 200 € 300 € FIV, amniocentèse 100 € 150 € Maternité non acceptées par la Sécurité Sociale Chambre particulière maternité 40 € 60€ Max 90 jours par an et par assuré Dépistage du strabisme et de la surdité avant 3 ans 30 € + bilan allergique - Par an et par enfant Dépistage Vaccins non acceptés par la Sécurité Sociale (grippe, 20 € 30 € gastro-entérite,...) - Par an et par assuré Forfait coup dur / maladie grave 1000 € 1000€ (sur 2 ans par assuré) * tels que définis règlementairement (aux articles L.871-1 et R.871-2 du code de la sécurité sociale)

INNOVATIONS

Prise en charge de frais peu ou pas remboursés par la Sécurité sociale. Par exemple :

- Cure thermale (non prise en charge par la Sécurité Sociale) et séances de sport, prescrites médicalement pour le traitement d'une ALD si elle est reconnue depuis moins de 2 ans,
- Equipement médical spécialisé (dont fauteuil roulant) accepté par la Sécurité Sociale,
-) Objets connectés : prise en charge des dépenses liées à l'achat d'un "Objet Connecté E-Santé" (forfait de 75 ou 150 € selon la formule),
- Chirurgie plastique réparatrice, Prothèse capillaire acceptées par la Sécurité Sociale,
- Matériel de stomies,
- **)** ...

SOUPLESSE

Possibilité de choisir

2 Renforts:

-) I'hospitalisation,
- les soins courants,
- I'optique,
-) ou le dentaire.

POUR UNE PRISE EN CHARGE ADAPTÉE...

EXCELLENCE

La sérénité quoi qu'il arrive

300% BRSS

200% BRSS

300% BRSS

300 € 500 €

150 €

limites de vente

500 €

300% BRSS

400% BRSS

limites de facturation

100% BRSS

400 €

200 €

75 €

50 €

40 €

1000 €

EXCELLENCE +

Des garanties au maximum du « contrat responsable »

300% BRSS

200% BRSS

300% BRSS

420 €

700 €

250 €

700 €

400% BRSS

500% BRSS

100% BRSS

800 €

400 €

120 €

60 €

50 €

1000 €

(1) Garanties assurées par AGMF-Prévoyance Unionsoumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, N° 775 666 340, 1, boulevard Pasteur - CS 32563 - 75724 Paris Cedex 15

SERVICES - ACCOMPAGNEMENT

OPTIQUE ET AUDIO

Bénéficiez d'avantages exclusifs Kalixia auprès des partenaires du réseau KALIXIA :

- Tarifs préférentiels
- Liberté de choisir votre opticien ou audioprothésiste (même hors réseau)
- Pas d'avance de frais dans la limite des garanties souscrites
- Services personnalisés



L'ASSISTANCE

ASSISTANCE À DOMICILE

Faire face au quotidien en cas de situation d'urgence ou d'évènements programmés (hospitalisation...)

- Aide-ménagère à domicile
- Garde d'enfants
- Soutien scolaire (enfant accidenté ou malade)
- Garde d'animaux en cas d'hospitalisation
- Aide en cas d'agression
- Aide à domicile...



PATHOLOGIES LOURDES / COUPS DURS

Être soutenu dans les moments difficiles

- Enveloppe de services
- Téléassistance (installation et 3 mois d'abonnement)
- Bilan de situation par un ergothérapeute
- Service travaux pour aménagement du domicile (travaux non pris en charge)...



Base de Remboursement de la Sécurité Sociale

3RSS:

DÉPLACEMENTS

- Rapatriement médical
- Prise en charge des frais médicaux à l'étranger
- Voyage aller-retour d'un proche
- Prise en charge des frais de secours en montagne...



INFORMATIONS ET CONSEILS

Entretiens téléphoniques pour être quidé et conseillé, grâce à une équipe d'experts

- Informations juridiques ; médicales
- Recherche de médecin, infirmière...
- Nutrition prévention santé coaching forme
- Soutien psychologique...

(Pour les montants et les limites, se reporter à la notice d'information)

Les garanties d'assistance sont assurées par FILASSISTANCE INTERNATIONAL, Société Anonyme au capital de 3 500 000 €, régie par le Code des assurances, inscrite au RCS de Nanterre sous le n° 433 012 689, dont le siège social se situe au 108 Bureaux de la Colline, 92210 SAINT-CLOUD.



LA PROTECTION JURIDIQUE

Être assisté en cas de litige dans le cadre de votre vie privée

Recherche d'une solution au litige

Prise en charge:

- des frais de constitution de dossiers,
- des honoraires d'experts,
- des frais et honoraires d'avocats, d'avoués et des auxiliaires de justice.

Garanties souscrites auprès de PANACEA ASSURANCES, Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 €, entreprise régie par le Code des Assurances, siège social : 1, boulevard Pasteur - CS 32563 - 75724 Paris Cedex 15, 507 648 087 RCS Paris.

AVEC DES **AVANTAGES**ET DES **INNOVATIONS**...

POUR TOUS

- Des formules responsables pour bénéficier d'une fiscalité favorable!
-) Forfait coup dur / maladie grave de 1 000 € sur un ensemble de prestations (voir tableau des garanties).
- Prise en charge étendue des frais dentaires (prothèses et orthodontie remboursées ou non par la sécurité sociale, implantologie...).
-) Optique en fonction de la correction et prise en charge de la chirurgie réfractive et des implants oculaires.

Une paire de lunettes tous les deux ans, sauf pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue, un an.

- > Séances d'ostéopathie et de chiropraxie.
- **> Forfait hospitalier** sans limitation de durée.
- > Forfait sevrage tabagique.

)

POUR LES SÉNIORS

- Une couverture pour toute la vie.
- **Vaccins** acceptés ou non par la sécurité sociale (grippe, gastro entérite...).
- **Actes de prévention** prévus par la sécurité sociale dont l'acte d'ostéo-densitométrie.
- **) Prothèses auditives** et consommables acceptés par la sécurité sociale.
- > Petits et grands appareillages.
- Dentaire : prothèses ou orthodontie prises en charge ou non par la sécurité sociale, Inlay et Onlay, implantologie, forfait parodontologie et endodontie.
- Cures thermales.
- **Service d'assistance** en cas d'immobilisation au domicile ou d'hospitalisation.
-) Aide aux aidants et accompagnement **en cas** de dépendance.

) ...



POUR LES FAMILLES

- Actes de prévention prévus par la sécurité sociale dont le bilan du langage, le dépistage de l'hépatite B, les troubles de l'audition.
- **) Orthodontie** remboursée ou non par la sécurité sociale jusqu'à **500%** de la base de remboursement ou par un forfait pouvant aller jusqu'à 1 000 €.
- **Vaccins** acceptés ou non par la sécurité sociale.
- **Lit accompagnants** pour les ascendants, descendants et conjoint assurés au contrat sans limite d'âge.
- Dépistage du strabisme et de la surdité avant 3 ans.
- Service d'assistance : rattrapage scolaire, accompagnement, garde d'enfants.
- Rapatriement sanitaire et prise en charge des soins à l'étranger.
- Une cotisation réduite de 50% pour le 3ème enfant et la gratuité à partir du 4ème.

)

POUR LES FEMMES

- Allocation maternité.
- FIV, amniocentèse non acceptée par la Sécurité Sociale.
-) Chambre particulière maternité.
- > Forfait contraception.

)

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS

Une consultation chez un spécialiste ayant adhéré aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée à 60 €



Une paire de lunette à 600 €



Une couronne dentaire à 750 €



Un traitement d'orthodontie à 700 €/semestre



EN + AVEC GROUPE PASTEUR MUTUALITÉ

-) Vos décomptes santé sont en ligne.
 Vous pouvez les consulter d'un simple clic sur le site gpm.fr
- La prise d'effet de votre garantie est immédiate.
 - La garantie est effective quelle que soit la formule choisie, sans délai d'attente, sauf pour l'allocation naissance, l'orthodontie et les implants oculaires non remboursés par la sécurité sociale : 12 mois.
 - Il n'y a pas de sélection médicale.

Vos remboursements bénéficient de la télétransmission.

Vos soins sont remboursés dans les 48 h maximum après le paiement de la Sécurité sociale.

) Vous bénéficiez du Tiers payant et d'un réseau de soins optique et audio.

Pour vous éviter l'avance des frais dans les pharmacies et chez les opticiens et audioprothésistes partenaires du réseau Kalixia.

POUR EN SAVOIR PLUS

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER VOTRE CONSEILLER

01 40 54 54 54 DU LUNDI AU VENDREDI - DE 8H30 À 18H00

